



Fausse declaration et saissie attribution

Par manu75015, le 03/05/2012 à 08:44

bonjour a tous et d'avance merci pour votre aide .rnJe me presente je m'appel emmanuel , j'ai 28 ans et j'ai un probleme un peu complexe , voici les fait : rnj'ai contracter un credit cofidis , carte magasin a distance ' style la redoute, 3 suisses) alors qu'a cette periode je n'avait que 16ans .rnN'etant pas majeur et le commercial voulais me donner cette carte (pour toucher une com je pense) il m'as dit ce n est pas grave vous faite une fausse declaration (date de naissance , emploi , salaire etc) . rnPlusieurs moment apres biensur ilsm'on harcelé pour que je les regles chose que je n'ai jamais fait . rnEntre ces annees j ai demenagé et voici qu 'hier mon livret et ce qui restais de mon ccp a reçu un debit de 3344 euros . rnEt voila le moment complexe du dossier , je souhaiterai m'opposer a cette saisie mais je ne c'est comment faire et surtout les motifs ??rnDois je dire " on m'as forcer a prendre ce credit et j'ai fais une fausse declaration ? " , dois je dire " ils sont en faute car j etais reeleement mineur au moment de la souscription et ils avais qu a demander des fiches de paie etc ? dois je dire que cette affaire a 10 ans ? par pitier svp aidez moi car la je flippe grave et je commence a devenir fou ... Je suis consciens que je n'aurai jamais du falsifier cette declaration mais qui n'a pas fait d'erreur de jeunesse ? qui n'as jamais ete tenté par de l'argent facile ? surtout a 16 ans rnPar avance merci pour votre aide rnrnP.s : autre question : quelle es la duré ou l'on peut vous reclamer une dette de credit ? si elle n'est pas payé au bout d'un certain moment est elle annulé ? L'acte de l huissier vous indiquand que vous avez ete saisie , si elle parviens a l ancien domicile est elle considere comme null ? de meme si jamais il l envoi en courrier simple ? merci